



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024 le conseil municipal a adopté la résolution 2024-66 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison des vacances de la directrice générale.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 3 juin 2024 est reporté au 10 juin 2024.

Donné à Saint-Adelme ce 7^e jour de mai 2024.

Jessica Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière